REGLEMENTATION VIDE GRENIER - MALISSARD - 21 SEPTEMBRE 2025

- Les particuliers non-inscrits au registre du Commerce et des Sociétés sont autorisés à participer aux ventes au déballage en vue de vendre exclusivement des <u>objets personnels et usagés deux fois par an au plus</u> (art.L310-2 du Code du Commerce)

1 -DOCUMENTS OBLIGATOIRES POUR VOTRE INSCRIPTION : TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS VALIDÉ

- justifier de votre identité (carte d'identité), personne majeure obligatoirement présente et de votre adresse pour vous inscrire en qualité d'exposant
- Fiche d'inscription remplie + photocopie carte d'identité + attestation

<u>règlement par chèque libellé à l'ordre de RR Produits Divers BP Malissard</u>; Les chèques seront mis à l'encaissement le mardi au plus tard après la manifestation. En cas d'annulation du fait de l'organisateur (intempéries ou autres...) les chèques seront retournés à l'émetteur. Seules les personnes présentant un justificatif pour motif impérieux (décès, maladie) pourront prétendre à un remboursement en cas de non-participation.

ATTENTION L'ORDRE DU CHEQUE A ETABLIR A CHANGE

2 -LA GARANTIE SUR LES VICES CACHES:

Rappelons les articles de la loi sur les vices cachés. Ce sont les articles 1641 et suivants du code civil. Ils définissent les responsabilités des vendeurs quand ils savaient qu'il y avait un défaut, et quand ils ne le savaient pas... Cette loi stipule que la vente peut être annulée si le bien vendu faisait l'objet d'un défaut majeur, inconnu de l'acheteur au moment de la vente. Il est évident qu'il est très difficile de statuer à posteriori et savoir si le bien avait été vendu comme usagé, ou hors d'état de marche.

Pour les biens de valeurs, suggérez aux clients d'obtenir un reçu mentionnant les coordonnées précises du vendeur à l'aide d'une pièce d'identité ou d'un numéro de SIRET pour les professionnels.

3 -LES VENTES REGLEMENTEES:

La loi réglemente un grand nombre de ventes, quelles que soient le mode de vente. De plus, dans le cas particulier du vide grenier, il existe des tentations de vendre des biens non conformes aux règles, sous prétexte que le bien est d'occasion, que le vendeur ne connaît pas bien la réglementation (enfant...) ou bien même parce que le vendeur espère s'en tirer sans problème.

4 - LES EXPOSANTS N'AURONT PAS LE DROIT :

- **DE VENDRE** :
- DES ANIMAUX: D'après l'article 276.4 du code rural, les ventes ou dons des animaux de compagnie sont interdites dans les foires, marchés, brocantes, salons, expositions ou toutes autres manifestations non spécifiquement consacrées aux animaux.
- DES ARMES: Le danger est évident. Pour les vrais connaisseurs, il existe des bourses spécialisées, où les règlementations sont connues et appliquées.
- DES CD OU JEUX VIDEOS GRAVES: Vous les reconnaîtrez facilement. Pas de pochette dans la boîte, ou une pochette mal faite. Un CD avec une face bleue ou verte. Leur vente est strictement interdite.
- DE LA NOURRITURE: Pas de nourriture confectionnée « maison « (Réservé aux Professionnels.)
- DE DEPLACER LEUR VEHICULE ou DE QUITTER LEUR EMPLACEMENT AVANT 16 HEURES.
 POUR DES RAISONS EVIDENTES DE SECURITE.

ATTENTION L'ORDRE DU CHEQUE A ETABLIR A CHANGE

×	
FICHE INSCRIPTION VIDE GRENIER - PARTICULIER - MALISSARD - 21 SEPTEMBRE 2025	
ORGANISATEURS : REGIE D'ANIMATION MUNICIPALE ET MALISS' EN FÊTE –	
Place de la Mairie 26120 MALISSADD Tál 104 75 95 22 00	

INSCRIPTION EN MAIRIE LES LUNDIS APRÈS-MIDI - MERCREDIS et VENDREDIS DE 9H à 12 H

HEURE D'INSTALLATION: DE 05 h 00 à 07 h 00 --- HEURE DE FIN: 17 h 00

Tarif 3.00 € ml			
Nom:	Prénom :		
Adresse:			
Ville :	Tph:Adresse r	nail:	
Carte d'identité n°:	Délivrée le :	par Préfecture de	
Numéro d'immatriculation du v	éhicule installé sur le stand :	Type	
Règlement par chèque N°	banque	à l'ordre de RR produits divers-BP Malissard	
Nombre de METRES :	(minimum 6ml si véhicule l	<mark>laissé sur le stand)</mark>	
D 1 1 11 1 1	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	11 3 110 (1 (C) 1 A)	

Pour des raisons d'organisation, toute inscription définitive ne pourra donner lieu à modification. (Si vous voulez être avec des amis, prévoyez une SEULE inscription avec le nombre de mètres en conséquence, véhicules compris !!!) ; <u>Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte.</u> Merci.

MERCI DE RESPECTER LES CONSIGNES DES ORGANISATEURS POUR VOTRE EMPLACEMENT.

L'ORGANISATION SE RESERVE LE DROIT DE VOUS REFUSER UN EMPLACEMENT VOTRE INSTALLATION OU INTERDIRE VOTRE STAND EN CAS DE NON RESPECT DU REGLEMENT SANS AUCUN DEDOMMAGEMENT OU REMBOURSEMENT.

- Votre numéro d'emplacement sera consultable en Mairie ou sur le site **Malissard.fr** au plus tard : le samedi 20/09/2025

ATTESTATION DE PAIEMENT – A PRESENTER LE JOUR DE LA MANIFESTATION

Nom Prénom :				
Nombre de véhicules	remorque :			
Nombre de mètres :				
ATTESTATION SUR L'HONNEUR				
Je soussigné(e) : (Nom Prénom)				
	Et domicilié(e) à :			
* <u>Participant non professionnel</u> à la v	vente au déballage désignée ci-dessus, déclare sur l'honneur (artR.321	-9 du Code Pénal) :		
- n'avoir participé dans l'année à auc	cune autre vente de même nature,			
- ou avoir participé à une seule autre	e vente dans l'année de même nature à (Lieu)le	e (date)		
* <u>Je déclare également</u> sur l'honneu	r que les marchandises proposées à la vente sont des objets personnel	s usagés.		
* <u>M'engage à respecter</u> la réglement déroulement de la manifestation.	tation et éventuellement les gestes barrières pouvant être préconisés p	pour le bon		
Fait à (lieu)	et (date)			
	Signature			